Le 14/01/2022

ATTESTATION DE FORMATION

Monsieur Kévin CHIROL

a suivi le stage de formation :

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX : Formation et Examen Catégorie de personnel : " Opérateur "

Référence FORMAPELEC : **AIPR 111**

Objectif : Connaître la réglementation DT-DICT et son Guide Technique.
Acquérir les connaissances des règles à respecter lors des interventions à proximité des réseaux.
Se présenter à l'examen par QCM en vue de l'obtention de " l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux ".
Dates : du 10/01/2022 au 10/01/2022

Durée de la formation : 1 jours (7 heures)

Durée effectuée par le stagiaire : 7 heures

Lieu de réalisation : Centre de PONT DU CHATEAU

Au cours de ce stage Monsieur Kévin CHIROL a acquis les connaissances et les savoir-faire définis dans «l'objectif».

Henri PEREZ, Directeur de FORMAPELEC

Centre d'examen de FORMAPELEC PONT DU CHATEAU – 072
Chemin des Palisses 63430 PONT DU CHATEAU 04 73 83 54 79
M. VIGANT , surveillant de l'examen
N° d'enregistrement en application de l'article R. 6351-6
du code du travail : 11940646394 – ILE DE FRANCE

Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)

☐ **Préparation et conduite de projet (Concepteur)**

(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

☐ **Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)**

☑ **Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)**

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.

Je, soussigné Henri PEREZ, Directeur

Atteste que
M. CHIROL Kévin
Présenté par :SAS TP CHASTANG - La Maison Blanche
63340 LE BREUIL SUR COUZE
à l'examen tenu le 10/01/2022 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen e696798c7c

a réussi cet examen.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er janvier 2017.
Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à PONT DU CHATEAU
Le 10/01/2022
Henri PEREZ, Directeur